

***La ballade de Rikers Island* (2014) de Régis Jauffret. La liberté de création en régime néolibéral**

Marie-Odile Richard, Université du Québec à Trois-Rivières

Régis Jauffret est depuis longtemps considéré dans le champ littéraire français contemporain comme une figure polarisante. Il publie, en 1998, le monologue imaginé d'un violeur, intitulé de manière provocante *Histoire d'amour*⁸⁹. Dix ans plus tard, il s'aventure plus loin encore sur le terrain de la transgression (voire de l'illicite), en s'inspirant pour la première fois d'un fait divers réel. Il est alors collaborateur au *Nouvel observateur* et chargé de couvrir le procès de Cécile Brossard, une femme accusée d'avoir abattu son amant, le banquier Édouard Stern, pendant une séance sadomasochiste. Il se dit « saisi » par le « déballage absolu » de la vie privée des protagonistes et commence la rédaction de *Sévère*⁹⁰, en choisissant d'« entremêler la réalité et l'invention », c'est-à-dire en n'effectuant aucune recherche et en se basant uniquement sur son souvenir du procès d'assise. Le roman, affirme-t-il, est une « falsification de la réalité »⁹¹.

Cette publication marque un tournant dans la carrière de Jauffret. La prestigieuse maison d'édition Gallimard, chez qui l'auteur avait fait paraître ses derniers ouvrages, refuse de publier le manuscrit, par crainte d'un procès⁹². À raison, semble-t-il, puisque quelques mois après la parution du roman et à la suite de l'annonce de son adaptation cinématographique, la famille Stern porte plainte contre Jauffret et son éditeur, le Seuil, au

⁸⁹ Régis Jauffret, *Histoire d'amour*, Paris, Verticales, 1998.

⁹⁰ Régis Jauffret, *Sévère*, Paris, Seuil, 2010.

⁹¹ Régis Jauffret, « Régis Jauffret, l'âme du crime », propos recueillis par Nelly Kapriélian, *Les Inrockuptibles* [en ligne], mis en ligne le 5 mars 2010, URL : <https://www.lesinrocks.com/actu/regis-jauffret-lame-du-crime-43627-05-03-2010/>.

⁹² Christine Marcandier, « Régis Jauffret : *Sévère* : “Ne croyez pas que cette histoire est réelle, c'est moi qui l'ai inventée” », *Diacritik*, septembre 2017. L'article n'est que partiellement accessible en ligne et les numéros de page ne sont pas clairement définis (URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01766984/document>).

motif d'une atteinte à la vie privée dont le banquier serait victime. En janvier 2012, les membres de la famille Stern retirent toutefois leur plainte et envoient à la presse une « déclaration » pour s'en expliquer. Ils invoquent alors un arrêt de principe rendu par la Cour de cassation le 8 décembre précédent dans lequel la Cour rappellerait « de manière très ferme que le respect de la vie privée [est] un principe à valeur constitutionnelle » et établirait « le bien-fondé de leur démarche et la légitimité de leur combat pour le respect de la vie privée des victimes d'un drame »⁹³. En somme, à les lire, ils abandonneraient la poursuite car la Cour de cassation leur donnerait déjà raison sur le fond de leur demande. Leur motivation est probablement tout autre et peut-être même inverse. En effet, les droits de la personnalité ne protègent traditionnellement que la vie privée des vivants, leur cause était donc peut-être tout au contraire perdue d'avance⁹⁴.

Ce premier coup de semonce n'a pas découragé l'auteur de poursuivre dans la voie de la fictionalisation des faits divers. Au moment où la famille Stern retire sa plainte, Jauffret a déjà commencé la rédaction d'un second roman inspiré d'une autre affaire judiciaire réelle. *Claustria*⁹⁵, paru en 2012, reprend la scandaleuse histoire de Josef Fritzl, cet Autrichien qui a séquestré et violé sa propre fille pendant plus de vingt ans. Jauffret s'attaque ensuite à l'affaire du Sofitel de New York qui a éclaté en 2011, et qui s'inscrit dans la lignée des sordides scandales sexuels dont l'écrivain s'est fait une spécialité⁹⁶ : Dominique Strauss-Kahn, le directeur du Fonds monétaire international et potentiellement le prochain président français, s'est retrouvé emprisonné au pénitencier américain de Rikers Island après qu'une femme de chambre du Sofitel, Nafissatou Diallo, a porté plainte contre lui pour agression sexuelle, tentative de viol et séquestration.

Lorsqu'on lui demande l'origine de son intérêt pour le fait divers, Jauffret le présente comme un « révélateur d'époque » qui serait « souvent générateur de nos

⁹³ Déclaration des enfants d'Édouard Stern, reçue le 18 janvier 2012 et recopiée dans le *Nouvel Observateur* : S. a., « Pourquoi la famille Stern renonce à poursuivre Jauffret », *Bibliobs* [en ligne], mis en ligne 19 janvier 2012, URL : <https://bibliobs.nouvelobs.com/actualites/20120119.OBS9187/pourquoi-la-famille-stern-renonce-a-poursuivre-jauffret.html>.

⁹⁴ Voir Léa Thoraval, « De la vie privée *post mortem* », *Petites affiches*, n° 22, 30 janvier 2019, p. 4. (URL : <https://www.actu-juridique.fr/civil/personnes-famille/de-la-vie-privee-post-mortem/>)

⁹⁵ Régis Jauffret, *Claustria*, Paris, Seuil, 2012.

⁹⁶ Régis Jauffret, *La ballade de Rikers Island*, Paris, Seuil, 2014. Désormais les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle *LBRI*, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

mythologies contemporaines »⁹⁷. C'est ce qui l'aurait poussé à s'emparer de l'affaire du Sofitel : la possibilité d'interroger le général à partir du particulier, en faisant de la petite histoire d'une agression sexuelle présumée une démonstration sur les conditions de la vie humaine contemporaine, voire un mythe : DSK se mue en « un Dom Juan⁹⁸ », sa femme, Anne Sinclair, en un « personnage de tragédie, une martyre⁹⁹ », et la victime, Nafissatou Diallo, en « David contre Goliath¹⁰⁰ ». C'est pourquoi les faits dans le roman sont avérés, nous informe-t-il en entretien, mais que « [r]elève de l'imaginaire ce qu'[il fait] penser aux protagonistes. Et qu'ils n'auraient sans doute pas dit [s'il] les avai[t] interrogés, car on raconte les faits plus facilement que les sensations et les pensées qu'ils font naître¹⁰¹. »

L'affaire du Sofitel est devenue pour Jauffret un outil comme un autre pour révéler son époque, mais également et surtout pour la critiquer et mettre au jour ses failles. C'est ainsi qu'il affirme avoir décidé de se poser en défenseur des deux grandes victimes de DSK selon lui, Anne Sinclair et Nafissatou Diallo, en justicier aux tendances « féministes et anticolonialistes¹⁰² », qui vise à leur rendre un hommage¹⁰³. Dans un tel contexte, et considérant à la fois les démêlés précédents de Jauffret avec la justice et les poursuites intentées par DSK à d'autres romanciers reprenant ou non cette affaire, voire à quiconque aurait attenté à ses droits¹⁰⁴, il semble que l'auteur ait choisi de publier un livre percutant, quitte à s'exposer à une poursuite.

⁹⁷ Régis Jauffret, « L'affaire DSK est d'abord une affaire de "classes" », propos recueillis par Jean-Jacques Roth, *Le Matin*, 26 janvier 2014, p. 59.

⁹⁸ Régis Jauffret, « L'affaire DSK est une tragédie », propos recueillis par Nicolas Blondeau, *Le Progrès*, 10 février 2014, p. TL30.

⁹⁹ Régis Jauffret, « L'affaire DSK est d'abord une affaire de "classes" », *art. cit.*, p. 59.

¹⁰⁰ Régis Jauffret, « L'affaire DSK est une tragédie », *art. cit.*, p. TL30.

¹⁰¹ Régis Jauffret, « L'affaire DSK est d'abord une affaire de "classes" », *art. cit.*, p. 59.

¹⁰² Régis Jauffret, « Jauffret du côté des femmes dans l'affaire DSK », propos recueillis par Florence Pitard, *Ouest-France*, 17 janvier 2014.

¹⁰³ Voir l'entretien du 16 janvier 2014 accordé à Pascale Clark à l'émission *Comme on nous parle* sur *France Inter* (46 mins, URL : <https://www.franceinter.fr/emissions/comme-nous-parle/comme-nous-parle-16-janvier-2014>).

¹⁰⁴ À ce propos, la réalité tend à démontrer que DSK n'hésite pas à engager des procédures judiciaires lorsqu'il considère que ses droits sont bafoués. Rappelons qu'à la suite de son action, Marcela Iacub a été condamnée pour atteinte à la vie privée en 2013 après la parution de *Belle et bête* (Paris, Stock, 2013), roman dans lequel elle relatait la relation intime qu'elle aurait entretenue avec lui de janvier à août 2012. Il n'est pas non plus inopportun de mentionner que lorsque, le 4 juillet 2011, Tristane Banon, la victime de ce que certains ont appelé « l'autre affaire DSK », a décidé de porter plainte contre l'économiste pour tentative de viol, ce dernier a répondu par une plainte pour « dénonciation calomnieuse ». Environ un an après l'affaire du Sofitel,

Toutefois les motivations affichées par l’auteur sont contradictoires. D’un côté, Jauffret se pose, dans les entretiens qu’il accorde, en écrivain engagé, prêt à tout, même à subir un procès pour réhabiliter les victimes de DSK. De l’autre, sa volonté réparatrice apparaît ambiguë, au sein comme en dehors de son œuvre. Au cours des pages qui suivent, nous constaterons d’abord que Jauffret n’hésite pas, au cœur de son roman, à remettre en question l’ordre établi et à critiquer son époque, et notamment la montée du néolibéralisme, où la liberté de s’enrichir est le nouveau régulateur des comportements et où la notoriété et le vedettariat sont élevés au rang de fantasme. Or si le métadiscours dans l’œuvre conforte la posture affichée par l’auteur en entretien, nous constaterons, dans la seconde partie de cet article, que Jauffret n’est pas insensible à certaines valeurs dominantes de la société néolibérale, celles, notamment, de la célébrité ou du profit. C’est d’ailleurs DSK qui est au centre de l’œuvre plus que ses victimes. En outre le seul choix de traiter une affaire hautement médiatisée laisse peser sur Jauffret le soupçon d’une motivation mercantile (la notoriété de DSK et l’obsession du public pour ses déboires pourraient le faire bénéficier d’une meilleure couverture médiatique et d’un plus large lectorat).

L’affaire du Sofitel comme manifestation de l’hégémonie de l’idéologie néolibérale

Amené en 2006 à se questionner sur l’état de l’engagement littéraire en régime contemporain, Dominique Viart avait alors théorisé ce qu’il a appelé les « fictions critiques », en tant que « livres soucieux de l’état du monde » qui « ne prétendent pas être le juste “reflet” d’une réalité prétendument objective »¹⁰⁵. Ces fictions critiques s’inscriraient dans la directe continuité de l’état des lieux de la littérature contemporaine et

DSK a porté plainte contre Nafissatou Diallo pour fausses déclarations, diffamation et procédure abusive. La fiction, quant à elle, laisse croire que Jauffret est bien au fait de la tendance procédurière de l’économiste. Au sein du roman, le personnage de DSK, ou son entourage immédiat, invoque à plusieurs reprises ses droits. On reproche aux médias de déballer sa vie privée (*LBRI*, p. 35, 91, 94 et 151), on brandit la menace de la diffamation afin de faire taire les journalistes (*LBRI*, p. 151 et 182) et on accuse même les autorités américaines de lui dénier ses droits (*LBRI*, p. 184).

¹⁰⁵ Dominique Viart, « “Fictions critiques” : la littérature contemporaine et la question du politique », dans Jean Kaempfer, Sonya Florey et Jérôme Meizoz (dir.), *Formes de l’engagement littéraire (XV^e- XXI^e siècles)*, Lausanne, Éditions Antipodes, coll. « Littérature, culture, société », 2006, p. 192.

du renouveau d'un goût pour le réel¹⁰⁶ que dressait Viart en 1998, et qui ne faisait toutefois pas l'économie du soupçon systématique, héritage des nouveaux romanciers. C'est que le tournant de la décennie 1980 aurait été profondément marqué, en France comme ailleurs, par le grand mouvement de désindustrialisation : « [l]es existences, les mœurs et leurs rythmes en [seraient] changés ; les valeurs se perd[ra]ient ou se modifie[ai]nt », ce qui constituerait une « véritable crise de civilisation¹⁰⁷ ». Dans un tel contexte, « la littérature actuelle [aurait hérité] d'un homme défait de ses illusions et d'un monde veuf des discours qui prétendent le changer¹⁰⁸. »

Viart dit avoir choisi d'employer l'expression de « fictions critiques », à la fois parce que les modalités de l'engagement littéraire avaient changé en même temps que le paradigme de l'idéologie néolibérale s'était imposé comme dominant, mais également parce que le terme d'engagement littéraire était devenu trop lourd de sens et spécifique à la période de l'après-guerre. Encore aujourd'hui, nombre de théoriciens et d'écrivains hésitent à se rattacher à la filiation sartrienne, préférant les termes de « politique de la littérature¹⁰⁹ », d'« engagement oblique¹¹⁰ » ou d'« implication de l'écrivain¹¹¹ », quand ils ne nient tout simplement pas en bloc la présence du politique¹¹² dans les œuvres littéraires, comme si l'engagement était un piège à éviter, une « notion périmée¹¹³ ». Dès lors, la

¹⁰⁶ Dominique Viart, « Mémoires du récit. Questions à la modernité », *Revue des Lettres Modernes*, Série « Écritures contemporaines ; 1 », 1998, p. 3-27.

¹⁰⁷ Dominique Viart, « “Fictions critiques” : la littérature contemporaine et la question du politique », *art. cit.*, p. 191.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 192.

¹⁰⁹ Le terme a été initialement avancé par Benoît Denis (Benoît Denis, « Engagement et contre-engagement. Des politiques de la littérature », dans Jean Kaempfer, Sonya Florey et Jérôme Meizoz (dir.), *Formes de l'engagement littéraire (XV^e-XXI^e siècles)*, Lausanne, Antipodes, coll. « Littérature, culture, société », 2006, p. 103-117.) avant d'être repris par bon nombre de théoriciens contemporains. Voir, notamment, Laurence Côté-Fournier, Élyse Guay et Jean-François Hamel (dir.), *Politiques de la littérature. Une traversée du XX^e siècle français*, Cahier Figura [en ligne], mis en ligne en 2014, URL : http://oic.uqam.ca/en/system/files/garde/59200/documents/politiques_de_la_litteraturea.pdf.

¹¹⁰ Elisa Bricco, *Le défi du roman. Narration et engagement oblique à l'ère postmoderne*, Berne, Peter Lang, 2015.

¹¹¹ Bruno Blanckeman, « L'écrivain impliqué : écrire (dans) la cité », dans Bruno Blanckeman et Barbara Havercroft (dir.), *Narrations d'un nouveau siècle, romans et écrits français (2001-2010)*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2013, p. 71-81.

¹¹² J'embrasse ici la distinction proposée par Gisèle Sapiro entre le et la politique. Le premier se rapporte au « débat politique », tandis que la seconde fait référence au « jeu politique ». Voir Gisèle Sapiro, *Les écrivains et la politique en France. De l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*, Paris, Seuil, 2018, p. 359.

¹¹³ Alain Robbe-Grillet, *Pour un nouveau roman*, Paris, Minuit, 1963.

question de la possible dépolitisation de la littérature contemporaine revient fréquemment dans le débat littéraire.

Je considère toutefois avec Gisèle Sapiro que la littérature constitue toujours un terrain de lutte efficace pour débattre des questions sociales :

En dépit du processus de dépolitisation du champ littéraire, et malgré qu'en aient ceux qui lui reprochent son formalisme et son élitisme, la littérature française contemporaine est donc demeurée, en ses pôles expérimental et « esthète », un lieu de critique sociale et politique, de déconstruction des essentialismes [...], ainsi qu'un espace de production de visions et de récits alternatifs du monde social¹¹⁴.

La littérature française contemporaine donnerait ainsi lieu à de nouvelles formes de politisation, plus représentatives que contestataires, qui s'observeraient notamment dans la mise en scène du quotidien des personnages :

La littérature présente veut « envisager » les fractures historiques, c'est-à-dire leur donner un visage, les voir à travers une expérience humaine individuelle. [...] Mais ces récits ne sont pas « exemplaires » au sens ancien de l'*exemplum* : ce sont des *voies d'accès* à une vérité rarement présentée sous ce jour-là. Non pas des fictions constituées pour l'occasion ou la démonstration : ils ne sont « fictions » que parce qu'ils sont restitués a posteriori par quelqu'un qui n'a pas été témoin des événements¹¹⁵.

En ce sens, la reprise d'un fait divers comme l'affaire du Sofitel, qui donne à voir les jeux de pouvoir (socioéconomique, politique, judiciaire et médiatique) au sein des plus hautes instances de la société et leurs répercussions sur la vie ordinaire d'une femme de chambre, apparaît tout indiquée pour un auteur qui voudrait critiquer la société actuelle, et particulièrement l'hégémonie du pouvoir de l'argent et de l'idéologie néolibérale.

Si le libéralisme a gagné en popularité dans l'après-guerre en imposant la liberté individuelle, et particulièrement la liberté de s'enrichir, comme ne devant « faire l'objet d'aucun compromis, même dicté par un souci de justice sociale¹¹⁶ », le néolibéralisme, quant à lui, serait défini comme « l'ensemble des discours, des pratiques, des dispositifs qui déterminent un nouveau mode de gouvernement des hommes selon le principe

¹¹⁴ Gisèle Sapiro, *Les écrivains et la politique en France*, op. cit., p. 387.

¹¹⁵ Dominique Viart, « “Fictions critiques” : la littérature contemporaine et la question du politique », *art. cit.*, p. 193. L'auteur souligne.

¹¹⁶ Maurice Lagueur, *Qu'est-ce que le néolibéralisme* [en ligne], Montréal, Université de Montréal, coll. « Les Cahiers virtuels », s. d., URL : http://mapageweb.umontreal.ca/lepagef/dept/cahiers/Lagueux_neoliberalisme.pdf.

universel de la concurrence¹¹⁷ ». Il serait en quelque sorte le point culminant du libéralisme, où tous les aspects de la vie humaine seraient soumis aux lois du marché, et plus seulement l'économie. La société deviendrait sous son régime une sorte de gigantesque terrain de jeu à somme nulle, où les gains (monétaires, politiques ou autres) de l'un correspondraient nécessairement aux pertes de l'autre : « [r]entabilité, compétitivité, maximisation du profit, *entrepreneurship*, pour paraphraser Christian Laval et Pierre Dardot, sont ainsi les nouveaux modèles permettant d'atteindre un idéal esquissé par l'idéologie néolibérale¹¹⁸. »

Selon Sonya Florey, tout un courant de l'engagement littéraire contemporain aurait pour cible cette déchéance néolibérale des valeurs humaines, alors que l'individu ne constituerait plus qu'une ressource comme une autre pour accumuler la richesse :

en montrant le défaut de la morale dans la rationalité néolibérale ou en renversant la logique dominante, la littérature ne s'engage pas « pour », comme à l'époque sartrienne. C'est une littérature qui, pour pasticher Daeninckx, « écrirait en contre » : sans référer à une idéologie, mais en proposant en creux l'idée d'un retour à une réflexion éthique¹¹⁹.

De même, ce serait bien une réflexion éthique, sinon critique, que proposerait alors Jauffret à travers sa *ballade*, lui qui remet en cause l'hégémonie de l'idéologie néolibérale et en particulier la toute-puissance de l'argent. Cette critique, Jauffret l'articule de deux façons principales dans son roman : d'abord en montrant toute l'étendue du pouvoir induit par la richesse, et notamment l'impunité qu'elle confère à ses détenteurs, et ensuite en montrant l'abrutissement des individus soumis aux idéaux de la société de consommation, où l'individualisme est le principe régulateur des conduites, et où toutes les stratégies sont bonnes pour cumuler le capital, au détriment de la condition humaine.

Au cœur même du roman, le capital économique est synonyme de pouvoir. L'épouse de DSK est présentée comme sa « mécène » (*LBRI*, p. 18), qui aurait sacrifié sa carrière pour « mett[re] désormais ses relations et sa fortune à ses pieds » (*LBRI*, p. 25). DSK aurait eu « [u]ne vie en escalier. Trois épouses comme les marches d'un perron » (*LBRI*, p. 306). L'argent qui permet ainsi d'atteindre les plus hautes sphères du pouvoir

¹¹⁷ Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2009, p. 6.

¹¹⁸ Sonya Florey, *L'engagement littéraire à l'ère néolibérale*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013, p. 96.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 189.

devient inévitablement source de tentation et de fantasmes. Tous les moyens sont bons pour l'amasser, et les journalistes, notamment, n'hésitent pas à multiplier les méthodes douteuses afin d'obtenir le commentaire sensationnaliste ou le cliché compromettant qui fera monter en flèche les chiffres de vente. Lorsque l'affaire du Sofitel éclate, elle devient immédiatement le centre de toute l'attention médiatique : « On bâclait le reste de l'actualité, le chômage semblait suspendu, les guerres n'existaient plus. Tout le monde se disputait l'aubaine, les bouches arrachant sans vergogne un fragment de l'ogre. » (*LBRI*, p. 42) Plus rien ne compte que cette sordide histoire qui attise la curiosité du public. Les journalistes et les photographes n'hésitent pas, d'ailleurs, à outrepasser les limites de la légalité : le matin où éclate l'affaire, « photographes, cadres, folliculaires de toute sorte faisaient le siège [du] domicile [de Sinclair] [...]. Deux paparazzis ont réussi à s'introduire dans l'immeuble [...]. L'un avait frappé, tandis que l'autre criait en vain *police, police*, pour qu'impressionnés les occupants lui ouvrent. » (*LBRI*, p. 84)

Au fil de l'enquête et des procédures judiciaires, telles que Jauffret les met en scène, la vérité devient une valeur secondaire pour les journalistes qui scrutent la vie intime de Diallo et rapportent des informations non vérifiées, voire complètement fausses :

Nafissatou la Peule, l'analphabète, tombée dans l'encre des journaux, devenue un petit tas de lettres. Les titres indéchiffrables, les colonnes mystérieuses que sa fille lui raconte, cette légende labile qui serpente au gré des méandres de l'enquête, de l'humeur du juge, du roulis des médias putassiers abreuvés de rumeurs, et qui en font soudain une prostituée pour continuer à vendre, à toucher sans vergogne l'argent de la passe. (*LBRI*, p. 176)

Tout semble dénoncer dans cette fable et les commentaires de Jauffret une société où tous les moyens sont bons pour vendre quelques exemplaires supplémentaires d'un papier. Il n'y a plus de place pour la protection de l'individu, de sa vie privée ou de sa réputation, lorsque la perspective de donner à voir une version inédite de l'affaire se présente, qu'elle soit réelle ou inventée.

L'argent, enfin, est présenté au cœur du roman comme un facilitateur de la vie sexuelle débridée de Dominique Strauss-Kahn et de ses comportements de prédation. C'est l'argent, d'abord, qui lui permet d'avaler l'un après l'autre les cachets qui lui ont redonné sa vigueur d'antan, lui qui « aimait se comparer à ses camarades de classe perdus de vue, qui la soixantaine dépassée n'avaient peut-être ni les moyens ni le statut de pouvoir comme lui bambocher » (*LBRI*, p. 22). Grâce à ces cachets, DSK avait l'impression « de naître à nouveau dans le corps d'un adolescent » et pouvait désormais « basculer n'importe quelle

femelle [...] sans craindre la honte de la voir éclater de rire en sentant entre ses cuisses un chiffon de flanelle » (*LBRI*, p. 137). C'est également sa richesse qui permet à DSK de payer grassement son « grand chambellan », ce « communicant [chargé de] nettoy[er] les traces des frasques qu'il laissait à chaque pas derrière lui » (*LBRI*, p. 18) :

Il y avait presque quinze ans qu'elle [Sinclair] s'était assuré les services du grand chambellan, un publicitaire reconverti dans la communication des personnalités politiques. Un homme dirigeant l'armée des ombres chargée d'apporter la bonne parole aux gens de médias. Il suscitait des articles écrits de bonne foi par des rédacteurs qu'il avait su convaincre de l'inéluctable ascension de son client. Il avait su rembourrer ses épaules de bossu, lui donner la carrure d'un grand économiste, français, européen, puis celle d'un de ces Keynes capable d'imaginer de nouveaux rouages pour remettre en route les marchés mondiaux crottés par la finance. (*LBRI*, p. 34)

Dans l'univers de Jauffret, l'image, la réputation, le talent et même les compétences s'achètent par qui peut, et veut bien, y mettre le prix. Toutes les stratégies sont bonnes d'ailleurs pour ce grand chambellan : il « étouff[e] les affaires courantes en décourageant les offusquées de se répandre » (*LBRI*, p. 35), convoque une amie féministe pour faire remarquer que « [l]a parole des victimes ne valait pas plus cher que celle des accusés » (*LBRI*, p. 88), etc. Même DSK, de sa cellule, envisage de demander « à ses avocats de contacter son chambellan » afin qu'ils « concoctent ensemble des formules magiques qui convaincraient les médias qu'elle [Diallo] est décidément trop noire pour être honnête » (*LBRI*, p. 130). Les concepts de vrai et de faux ne sont plus que théoriques : détient la vérité celui qui contrôle les cordons de la bourse.

Il va donc sans dire que le statut socioéconomique est aussi présenté comme un synonyme d'impunité. C'est ainsi que le chambellan se félicite que la victime « soit une pauvre Black » et pas « la fille d'un WASP du Kentucky » (*LBRI*, p. 37). Pour le personnage de DSK, cette impression d'impunité est d'autant plus ancrée qu'il ne se perçoit pas comme un bourreau, mais bien comme la victime de cette affaire :

L'avocat lui avait indiqué l'adresse de sa résidence provisoire. La proximité de Ground Zero lui avait donné du baume au cœur. Ces symboles de la finance mondiale pulvérisés par des pirates musulmans, et lui qui en avait été le parangon jeté au tapis par une de leurs coreligionnaires. Le World Trade Center renaissait de ses cendres. Il écraserait la putain. (*LBRI*, p. 338-339)

L'analogie entre le World Trade Center et DSK, aussi grossière qu'elle puisse paraître, alors qu'elle assimile Diallo et sa plainte aux terroristes et aux attentats du 11 septembre 2001, met en scène la mégalomanie du personnage : il ne considère à aucun moment que ses comportements puissent être répréhensibles, bien au contraire, il se croit plutôt la

victime d'un complot orchestré par l'Élysée et dont Diallo serait « la cheville ouvrière » (*LBRI*, p. 11).

Cette impression que l'argent prodigue une certaine immunité à qui le détient n'est toutefois pas (seulement) l'emblème de la vision démesurée de DSK quant à sa propre grandeur. Même le personnage de Diallo et son entourage se savent, selon Jauffret, désavantagés dans cette lutte contre le pouvoir : « La nièce est en panique depuis que Nafissatou lui a avoué le viol. Un homme pareil ne se laissera pas condamner. Ce genre de personnage ne reste jamais longtemps en prison. » (*LBRI*, p. 411) Et même quand on lui conseille d'appeler la police, quelques minutes après l'incident du Sofitel, la victime répond, effrayée de perdre son emploi : « C'est un des hommes les plus puissants du monde. » (*LBRI*, p. 416)

Plus largement, c'est toute la société néolibérale, et particulièrement la tendance consumériste, qui est mise à mal dans le roman. Alors en voyage en Afrique sur les traces de Diallo, le narrateur, qu'on assimile à Régis Jauffret¹²⁰ lui-même, témoigne de ses observations :

La porte d'entrée et les fenêtres sont protégées par une grille, comme celles de tous les immeubles de Conakry. Les immeubles sont rares, les prix exorbitants, dans cette ville qui semble compter plus d'habitants que de mètres carrés. Mais je n'ai pas vu de villas, de maisons au luxe ostentatoire, comme si les riches du coin ne l'étaient pas assez pour pouvoir narguer les démunis. (*LBRI*, p. 115)

L'argent, qui permet de se procurer des résidences luxueuses, est ici présenté comme un signe vulgaire de réussite. Comme si le luxe consommé par les Occidentaux ne l'était que pour montrer toute l'étendue de leur richesse. Pourtant, en Guinée comme en France ou aux États-Unis, la consommation est présentée comme un mode de vie enviable. Les femmes africaines « voi[ent] leur progéniture tomber » dans « [n]otre civilisation lointaine, ridicule », « avide d'en avoir le goût sur la langue, frustrée de demeurer en lisière, loin de l'orgie consumériste » (*LBRI*, p. 60). « Vivre en Amérique » est un idéal à atteindre : « consommer, l'espérance de la liberté. Échapper enfin au joug du mariage, de la famille où les petites filles se coltinent les corvées tandis que leurs frères s'ennuient, rêvent aussi

¹²⁰ Jauffret n'est jamais expressément nommé dans le roman, mais il indique, de passage à *On n'est pas couché* le 18 janvier 2014, avoir raconté ses propres voyages en Afrique et à New York au sein de son roman. (URL : <https://www.youtube.com/watch?v=wngqsVIObgs>)

de rejoindre l'Occident où après une orgie d'achats, les gens titubent, ivres d'objets à la sortie des grands magasins. » (*LBRI*, p. 109-110)

Jauffret, enfin, élève au rang de religion¹²¹ l'hégémonie des principes économiques appliqués à toutes les sphères de la société :

Les hommes pieds et poings liés. Enchaînés eux aussi par des traditions qui les étranglent. Une civilisation ensablée assoiffée de confort, des déguisements des usines de prêt-à-porter, de la verroterie de la technologie. L'économie qui se réveillera le jour où leurs épouses changeront de maître, et connaîtront avec eux l'humiliation du salariat, porteront notre collier de caniche, s'aplatiront avec nous, ramperont de l'école au cercueil, obéissant aux prophètes de l'économie qui ne leur promettent même pas le paradis. (*LBRI*, p. 275)

Dans l'univers de Jauffret, les dogmes et les lois ne rationalisent plus les conduites¹²², ce sont les principes financiers qui deviennent les vecteurs d'action des individus, qui gardent l'espoir que leur avenir est assuré par une force au pouvoir absolu : l'économie.

L'idéologie néolibérale a également pour conséquence une montée de l'individualisme, alors que le principe de liberté y est central. Jauffret y insiste en présentant dans son roman les individus comme des produits de consommation. En voyage en Afrique, le narrateur visite ce qu'on appelait à l'époque une esclaverie où un guide lui « montre les cages en pierre où l'on enfermait séparément les hommes, les femmes, les pucelles et les petits garçons, qui valaient la moitié d'un homme » (*LBRI*, p. 109). Les femmes pour DSK sont au même rang que ces esclaves. Se remémorant ses ébats précédents, il voit de manière indifférenciée des visages, des poitrines et des sexes (*LBRI*, p. 237), comme si ses partenaires n'étaient que des parties de corps, des morceaux de viande à consommer sans modération : « [l]e rêve des hommes [serait] de disposer des corps sans même prendre le temps de les convoiter » (*LBRI*, p. 205). Pire encore, seul dans sa cellule, DSK regrette « de n'avoir pu froisser [Diallo] dans sa main après usage pour s'en débarrasser dans la corbeille de la salle de bains » (*LBRI*, p. 10) et « de ne pas avoir brisé les vitres [de sa chambre d'hôtel] après le spasme pour la jeter par-dessus bord comme une esclave malotruie » (*LBRI*, p. 200). Les êtres humains, dans la mire de qui possède le

¹²¹ Cette critique est par ailleurs devenue l'un lieu commun de ceux que Sonya Florey a nommés les « économistes dissidents » et de certains romanciers contemporains. Voir Sonya Florey, *L'engagement littéraire à l'ère néolibérale*, op. cit., p. 94-104.

¹²² Ce qui serait, selon le sociologue Max Weber, le cœur du processus ayant mené à la société moderne. Voir Max Weber, *Économie et société*, Paris, Plon, [1921] 1971.

capital financier, deviennent une marchandise comme une autre, qui s'achète, qui se consomme avec ou sans consentement, et qui se jette après usage. Cette montée de l'individualisme, enfin, va de pair avec une obsession contemporaine pour la diffusion de sa propre image, qui n'est pas sans lien avec l'avènement du numérique et des réseaux sociaux : chacun veut être vu, remarqué, admiré. Ce serait « vexant que les gens ne sachent rien de vous » (*LBRI*, p. 259), et tous seraient invariablement soumis à « l'angoisse perpétuelle d'avoir été, de n'être plus » (*LBRI*, p. 234).

C'est donc à un roman à thèse en quelque sorte que nous avons affaire, qui dénonce la montée du néolibéralisme et notamment l'hégémonie du capital financier et une société consumériste décadente. Son auteur y affiche également une certaine volonté réparatrice, comme j'y reviendrai dans la partie suivante. Jauffret incarne ainsi un écrivain critique de son temps, mais nous verrons qu'il en apparaît aussi, paradoxalement, comme le produit.

Jauffret : écrivain, critique et produit de son temps

La volonté réparatrice¹²³ de Jauffret à l'égard de Nafissatou Diallo est en effet à plus d'une reprise mentionnée par l'auteur en entretien. À certains moments, il affirme avoir voulu se porter à sa défense, alors qu'elle aurait été victime de néo-colonialisme¹²⁴. À d'autres, c'est la volonté de lui redonner une voix qu'il met en avant¹²⁵. S'il se montre toujours très empathique¹²⁶ à l'égard de la situation de la victime, sa volonté altruiste

¹²³ La démarche de Jauffret n'est pas sans rappeler la thèse défendue par Alexandre Gefen à propos de la littérature contemporaine et de son ambition « empathique », voire « thérapeutique ». Le théoricien cite même directement l'auteur en tant qu'« un des écrivains français les plus attachés à décrier l'altérité souffrante » (Alexandre Gefen, *Réparer le monde. La littérature française face au XXI^e siècle*, Paris, Jose Corti, 2018, p. 14.).

¹²⁴ Voir Régis Jauffret, « DSK dans l'œil du romancier », propos recueillis par Chantal Guy, *La Presse*, 14 février 2014, p. AS2. Il serait selon lui révélateur que personne n'ait relevé l'absence de préservatif lors de l'incident du Sofitel ni n'ait craint pour la santé de Diallo. Bien au contraire, lorsque les tabloïds ont rapporté que la femme aurait habité dans un logement loué par un organisme dont la vocation est de prodiguer un toit à des personnes séropositives (ce dont la véracité n'est attestée nulle part), on (DSK inclus) se serait inquiété de la santé de l'économiste.

¹²⁵ Dans l'entretien qu'il accorde à Pascale Clark, il affirme en effet que si Diallo est la seule qu'il nomme dans son roman, c'est pour lui rendre un hommage, parce que, contrairement à DSK, on ne lui aurait pas « donné sa chance » (Régis Jauffret, « Régis Jauffret du 16 janvier 2014 », *loc. cit.*, URL : <https://www.franceinter.fr/emissions/comme-nous-parle/comme-nous-parle-16-janvier-2014>).

¹²⁶ Il aurait, par exemple, été « sidéré par le racisme dont elle a été victime » (Régis Jauffret, « DSK dans l'œil du romancier », *art. cit.*, p. AS2) et considère que Diallo « a pâti d'être Africaine et analphabète » (Régis Jauffret, « Jauffret du côté des femmes dans l'affaire DSK », *art. cit.*).

apparaît le plus souvent contradictoire, ce qui nous conduira, au cours des pages qui suivent, à envisager d'autres sources motivations possibles, notamment un intérêt mercantile ou une sensibilité à l'égard de la célébrité, qui sont elles-mêmes typiques de cette société néolibérale que dénonce Jauffret tout au long de son roman.

C'est d'abord la posture endossée par Jauffret en entretien qui semble ambiguë. S'il dit Diallo victime de racisme et de colonialisme (ce dont il ne s'exclut pas¹²⁷ : il admet avoir mis un certain temps avant de remarquer qu'elle aurait été traitée différemment si elle avait été blanche), il laisse néanmoins entendre que son séjour en Guinée (« un pays où ne va aucun Occidental » et « où la sensation du réel est différente »¹²⁸) lui a permis de la comprendre, elle¹²⁹, et non pas seulement ses origines. Ce faisant, il réduit son individualité à ce que le spectre de ses perceptions d'homme blanc occidental lui permet de saisir de son voyage en Afrique. L'interprétation qu'il fait de la culture guinéenne le pousse à présumer de ce qu'elle sait ou qu'elle ignore, des difficultés qu'elle a rencontrées en Afrique comme aux États-Unis et même du sens de ses paroles :

Faire ce livre m'a permis d'aller en Guinée, et pour moi, ç'a été comme un voyage initiatique. J'ai pu voir des choses que je n'aurais pas vues et j'ai surtout ressenti des choses. J'ai pu avoir une vague idée de ce qu'elle pouvait être, cette femme qui était analphabète, peule... J'ai pu voir la condition de la femme en Guinée. Elle n'est même pas bafouée, elle n'a pas de droits. Elle a une éducation coranique, c'est-à-dire pas d'éducation du tout, elle n'a pas appris à lire ou à écrire, alors que son frère est alphabétisé et cultivé. C'est pourquoi elle dit à la fin du livre : « Est-ce que les clients ont le droit de faire ce qu'ils veulent avec nous ? » C'est qu'elle n'est pas sûre. Dans beaucoup de pays, c'est elle qui aurait été accusée. La constitution des États-Unis l'a prise sous son aile. Elle s'est dressée contre Goliath et elle a gagné¹³⁰.

Tout ce passage est révélateur d'une double confusion, entre la femme guinéenne et Nafissatou Diallo, mais également entre le personnage du roman et la personne réelle. Jauffret rapporte d'abord son expérience en Afrique et ce dont il a été témoin. Sa description de la femme guinéenne (qui n'a pas de droits, qui a une éducation coranique), induite de ses observations, est déjà contestable (peut-on réellement décrire « la femme

¹²⁷ C'est ce qu'il affirme dans son entretien avec Pascale Clark (Régis Jauffret, « Régis Jauffret du 16 janvier 2014 », *op. cit.*, URL : <https://www.franceinter.fr/emissions/comme-nous-parle/comme-nous-parle-16-janvier-2014>).

¹²⁸ Régis Jauffret, « L'affaire DSK est une tragédie », *art. cit.*, p. TL30.

¹²⁹ Dans l'entretien qu'il accorde à Florence Pitard, Jauffret l'affirme même clairement : « C'est pour la comprendre que j'ai accompli ce parcours initiatique en Afrique. » Voir Régis Jauffret, « Jauffret du côté des femmes dans l'affaire DSK », *art. cit.*

¹³⁰ Régis Jauffret, « DSK dans l'œil du romancier », *art. cit.*, p. AS2.

guinéenne » comme une entité unique, a fortiori à partir d'un seul voyage en Guinée ?). Au surplus, il bascule de cette description générale à une description de Diallo, en particulier, puis de son personnage (« à la fin du roman, elle dit [...] »), sans qu'on sache exactement quand le pronom (« elle ») finit de désigner l'une pour renvoyer à l'autre. Outre la généralisation, le passage se démarque ainsi par la confusion qu'il entretient entre la fiction et la réalité¹³¹.

Cette même ambiguïté revient d'ailleurs dans l'entretien qu'il a accordé à Pascale Clark, où il décrit Diallo comme une « femme dressée à obéir¹³² », ce qui lui permet d'affirmer que DSK n'a jamais eu conscience de l'avoir violée, puisqu'elle ne se serait pas débattue et qu'elle n'aurait pas crié. Même chose lorsqu'il écarte l'hypothèse abondamment reprise dans la presse que Diallo aurait été une prostituée¹³³. Aucune femme, affirme-t-il, n'aurait employé ces mots pour décrire l'incident du Sofitel : « J'ai senti un liquide âcre dans la bouche¹³⁴ ». Cette naïveté de l'expression, Jauffret l'explique par la thèse suivante : Diallo, excisée et mariée à un musulman strict, serait peu familière avec la pratique de la fellation, ce qui serait impensable de la part d'une prostituée :

Moi, ma thèse, mais j'en ai quand même l'intime conviction. C'est une femme qui est excisée, donc, je peux vous dire que quand une femme est excisée elle ne ressent rien. Elle a été mariée une fois. À mon avis, c'était un musulman strict qui n'a pas fait cette pratique-là. Elle a été violée, mais à mon avis, les soldats n'ont pas fait cela, n'ont pas fait de fellation et c'était la

¹³¹ Jauffret affirme que ce sont les mots réels de Nafissatou Diallo, ce dont je n'ai pu trouver aucune preuve. Dans l'ouvrage du journaliste d'investigation John Salomon, les propos de Diallo sont ainsi traduits : « Si quelqu'un essaie de vous violer dans ce travail, qu'est-ce qu'il faut faire ? » Voir John Salomon, *Scandale DSK. Le procès qui aurait dû avoir lieu*, trad. de l'anglais par Jeanne Robert, Paris, *L'Express*, 2013, p. 61. Le récent documentaire Netflix, CAPA Productions, « Room 2806 : The accusation », 2020, tend à confirmer cette dernière version, alors que Diallo elle-même raconte l'interaction avec sa superviseuse : « "If someone tries to do things to you", like that. I don't tell her details. I just say "If someone tries to rape you, what do you do in this job? What do you do?" ». Je transcris. Ce passage est issu du premier épisode à partir de 35m30s environ.

¹³² Régis Jauffret, « Régis Jauffret du 16 janvier 2014 », *op. cit.*, URL : <https://www.franceinter.fr/emissions/comme-nous-parle/comme-nous-parle-16-janvier-2014>.

¹³³ Voir, entre autres, Brad Hamilton, « Dominique Strauss-Kahn "refused to pay" hooker maid for sex », *New York Post* [en ligne], mis en ligne le 3 juillet 2011, URL : <https://nypost.com/2011/07/03/dominique-strauss-kahn-refused-to-pay-hooker-maid-for-sex/>.

¹³⁴ C'est la façon dont Jauffret rapporte les propos de Diallo. Les propos originaux seraient les suivants : « she felt something wet and sour come into her mouth and she spit it out on the carpet. » (Christopher Dickey, « "DSK Maid" tells of her alleged rape by Strauss-Kahn : exclusive », *Newsweek* [en ligne], mis en ligne le 25 juillet 2011, URL : <https://www.newsweek.com/dsk-maid-tells-her-alleged-rape-strauss-kahn-exclusive-68379>). Ceux-ci sont ainsi traduits dans l'ouvrage de John Salomon : « Elle sentit un liquide aigre venir dans sa bouche et elle le cracha sur la moquette. » Voir John Salomon, *Scandale DSK. Le procès qui aurait dû avoir lieu*, *op. cit.*, p. 69.

première fois qu'elle avait ça dans sa bouche. [...] C'est absurde et c'est dégueulasse. Pourquoi on a dit ça [que Diallo était une prostituée], alors je peux expliquer en deux mots le mensonge. C'est-à-dire que vous savez quand vous immigrez, on vous vend une histoire que vous allez dire aux autorités, surtout quand vous êtes quelqu'un d'analphabète qui ne connaît pas la langue. Et, à toutes les femmes, ici en France pareil, on leur vend comme histoire « Vous avez été violée », parce que c'est invérifiable, pour dire : elle peut pas retourner dans son pays, c'est dangereux. Donc on lui a vendu, moi c'est ma thèse, mais j'ai des arguments pour la vérifier, ça serait trop long. On lui a vendu un viol, qu'elle a raconté, et après, elle a dit à son avocat « Écoutez, j'ai bien été violée, mais c'était pas ce viol. » Alors, l'avocat appelle le procureur et dit : « Elle a menti, elle a menti. » Vous imaginez un avocat en France faisant ça ? Et c'est à partir de là qu'on a dit qu'elle avait menti, alors que c'est elle qui a dit la vérité sans qu'on lui demande rien et à partir de là elle est devenue une putain¹³⁵.

Outre l'explication peu convaincante, voire absurde, de Jauffret (on comprend mal le lien entre le mensonge entourant le viol et le fait d'être une prostituée), c'est toute la distinction entre la réalité et la fiction, entre les faits avérés et l'interprétation qui est ambiguë. Il présente une hypothèse non vérifiable, en spécifiant qu'il en a l'intime conviction¹³⁶, mais en modulant abondamment son propos (« à mon avis », « c'est ma thèse »). Il se positionne alors en spécialiste de toutes les questions (l'excision, les mariages musulmans, les procédures d'immigration, etc.), voire en narrateur omniscient de la vie réelle de Diallo, afin de mieux expliquer, et démentir, la thèse de la prostitution. S'il prend effectivement la défense de la victime en cherchant à rétablir ce qu'il considère être la vérité, il n'en demeure pas moins que sa posture est ici contradictoire, alors qu'il prend lui-même certaines libertés à l'égard de cette vérité.

Au-delà de ces présomptions non vérifiables, et de l'indistinction entre la réalité et la fiction, il apparaît audacieux de la part de Jauffret de vouloir réhabiliter Diallo sans l'accord de la principale intéressée, et même contre sa volonté. Lorsque son avocat prend publiquement la parole après l'annonce du règlement juridique entre DSK et elle, il mentionne en effet que grâce à cet accord, la femme pourra enfin passer à autre chose¹³⁷. De même, dans un entretien qu'elle a récemment accordé à *Paris Match*, Diallo fait le point

¹³⁵ Je transcris les propos de Jauffret lors de son entretien avec Pascale Clark (Régis Jauffret, « Régis Jauffret du 16 janvier 2014 », *op. cit.*, URL : <https://www.franceinter.fr/emissions/comme-nous-parle/comme-nous-parle-16-janvier-2014>).

¹³⁶ L'expression, tirée du domaine judiciaire, est d'ailleurs lourde de sens.

¹³⁷ Je traduis librement la déclaration qui suit : « Miss Diallo is a strong and courageous woman who never lost faith in our system of justice. With this resolution, she can now move on with her life et we thank everyone for the support and prayers ». La vidéo de la déclaration publique est accessible en ligne : S. a., « Strauss-Kahn reaches legal settlement with hotel maid », *BBC* [en ligne], mis en ligne le 10 décembre 2012, URL : <https://www.bbc.com/news/world-us-canada-20671916>.

sur la façon dont elle a vécu « l'après » de l'affaire et insiste sur la rapacité des curieux et des médias. Et même lorsqu'ils lui disent « des choses gentilles, ils ne savent pas, en fait, qu'ils [la] replongent dans ce cauchemar¹³⁸ ». Au moment du règlement, Diallo aurait voulu « sortir de cette histoire aussi vite que possible¹³⁹ ». Lorsqu'on la questionne, enfin, sur DSK, elle mentionne ne pas avoir « envie de savoir ce qui lui arrive¹⁴⁰ » et ne plus vouloir penser à lui. C'est ainsi que Jauffret se présente en justicier, en défenseur d'une victime qui, elle, ne désire que retrouver l'anonymat après avoir été surexposée sur la place publique. Ce faisant, Jauffret s'inscrit à son tour dans une posture colonialiste en ne prenant pas en compte les désirs de celle à qui il veut offrir réparation. Il fait de Diallo une « subalterne¹⁴¹ », selon la terminologie de Gayatri Chakravorty Spivak, qui peut certes s'exprimer, mais dont la parole n'est ni entendue ni prise en compte. Sa volonté réparatrice n'est d'ailleurs pas sans rappeler celle des colons britanniques dans l'analyse que propose Spivak à propos de l'abolition du sacrifice de la veuve¹⁴², où « des hommes blancs sauvent des femmes de couleur d'hommes de couleur¹⁴³ ». À la différence que l'homme blanc, cette fois, sauve une femme de couleur non pas d'hommes de couleur, mais de la masse anonyme, incapable de discerner le vrai (disons le vrai Jauffretien) du faux. La position du « sauveur » à l'égard du « bourreau » est sensiblement la même : Jauffret se place dans un rapport de domination envers cette masse avide de détails sordides pour qui il écrit, tout en la mettant en scène, dans sa triste réalité.

Dans une volonté de protéger la victime d'une opinion publique crédule, Jauffret s'empare à son tour de cette sordide affaire, distord la réalité, et en fait un roman. C'est dire, en fait, que Jauffret rédige son roman dans une volonté de protéger Diallo de son

¹³⁸ Nafissatou Diallo, « L'interview intégrale – Nafissatou Diallo : “J'ai dit la vérité et j'ai été privée de justice” », propos recueillis par Olivier O'Mahony, *Paris Match* [en ligne], mis en ligne le 19 septembre 2020, URL : <https://www.parismatch.com/Actu/International/Exclusif-Nafissatou-Diallo-J-ai-dit-la-verite-et-j-ai-ete-privee-de-justice-1701910>.

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ Voir Gayatri Chakravorty Spivak, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, trad. de l'anglais par Jérôme Vidal [*Wedge*, 1985], Paris, Éditions Amsterdam, 2009.

¹⁴² Pour rappel, il s'agit d'un rite, où une « veuve hindoue monte sur le bûcher de son mari défunt et s'y immole. [...] Ce rite n'était pas pratiqué universellement, et il n'était pas propre à une caste ou à une classe. » (Gayatri Chakravorty Spivak, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, *op. cit.*, p. 77.)

¹⁴³ *Ibid.*, p. 77.

propre public. Cette ambiguïté apparaît d'ailleurs dès la très curieuse quatrième de couverture de l'édition originale :

Ce roman relate des événements qui se sont déroulés au début du XXI^e siècle. Le président d'une institution financière internationale est accusé de viol par une femme de chambre d'origine africaine. Il est incarcéré pendant quelques jours dans une prison du continent américain. Libéré sous caution, les poursuites sont finalement abandonnées. À la suite de cet incident, sa carrière est brisée et son épouse demande le divorce. Une histoire anodine. Seule la célébrité dont semblait jouir l'accusé à cette époque a pu pousser quelqu'un à s'en emparer. / Cette affaire s'est effacée des réseaux avec le temps. Quelques copeaux d'articles de presse nous amènent cependant à supposer un fond de réalité à ce récit dont un exemplaire a été exhumé intact du fond d'un gouffre. Si vous êtes contemporain des faits dont il s'inspire, c'est peut-être celui que vous tenez entre vos mains.

C'est à plus d'un égard que ce passage est révélateur. La rhétorique de l'ensemble, d'abord, laisse présager un avenir apocalyptique aux événements relatés, comme si la société qui y était représentée se dirigeait irrémédiablement vers sa fin. Jauffret présente l'affaire du Sofitel comme un événement anodin, mais exemplaire, faisant de la petite histoire un grand récit représentatif de l'époque. D'ailleurs, l'emploi de la voix passive donne une fausse impression d'objectivité : les faits semblent être relatés tels qu'ils se sont produits, sans être interprétés ou commentés. Ce « quelqu'un », enfin, dont fait mention Jauffret, n'est pas clairement défini. Y est-il question de la presse sensationnaliste, ou de lui-même ? L'absence de référent clair laisse croire que Jauffret joue consciemment sur l'ambiguïté de sa posture, à la frontière entre la critique d'une société qu'il désapprouve et sa propre sensibilité à l'égard des valeurs dominantes de célébrité et de profit.

Comme Gisèle Sapiro le note dans son analyse des procès littéraires français du XIX^e siècle à aujourd'hui, l'écrivain accusé peut adopter différentes attitudes idéaltypiques contrastées. D'un côté, la « recherche de la gloire [peut] conduire des auteurs ambitieux à transgresser la loi dans le seul but de faire parler d'eux et d'accéder par ce truchement à la célébrité¹⁴⁴ ». De l'autre, « [a]vec la sincérité et le désintéressement, le "courage" est une des premières qualités de l'écrivain » qui, « en disant la vérité », « prend des risques [et] s'expose à la persécution, laquelle a de tout temps été le sort de ceux qui, comme lui, ont eu la témérité de rendre la vérité publique »¹⁴⁵. Dans les entretiens qu'il accorde, Jauffret

¹⁴⁴ Gisèle Sapiro, *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, Seuil, 2011, p. 153.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 162.

se rattache plutôt à cette seconde attitude, c'est-à-dire celle de l'écrivain courageux prêt à tout pour faire triompher la vérité. Le seul fait de reprendre cette affaire hautement médiatisée (sans prendre en considération la volonté de la principale intéressée) fait toutefois peser sur lui un doute quant à son désintéressement. Jauffret se retrouve ainsi dans une position strictement « contre » : contre la société et son idéologie néolibérale dont il fait la critique dans son roman, donnant ainsi à voir la « vérité » et « prenant le risque » d'une poursuite, mais également « contre » les valeurs propres au champ littéraire, celles de la sincérité et du renoncement de soi, notamment.

Le soupçon des motivations mercantiles mérite, pour finir, qu'on l'envisage sérieusement. Y aurait-il un gain pécuniaire à reprendre une affaire scandaleuse et dont le principal protagoniste jouit d'une importante notoriété ? Les procès littéraires ont en effet le plus souvent pour conséquence de médiatiser les ouvrages licencieux¹⁴⁶ et, on peut en faire l'hypothèse, d'augmenter les chiffres de vente. L'intérêt mercantile est toutefois traditionnellement abhorré par les agents les plus autonomes du champ littéraire. La vénalité est ainsi l'une des plus anciennes accusations portées contre les écrivains scandaleux. Rien n'indique, en fait, que le procès littéraire qu'a subi Jauffret ait pu être une stratégie marketing de sa part. Au contraire, il spécifie même que le manuscrit avait été relu par l'avocat du Seuil avant d'être publié¹⁴⁷. À plus d'une reprise, par ailleurs, Jauffret réfère à la plainte de DSK comme « une tentative d'intimidation¹⁴⁸ » qui lui aurait valu « plusieurs annulations d'entrevues en direct et des articles [qui] n'ont pas été publiés¹⁴⁹ ».

Jauffret dénonce d'ailleurs ce qu'il appelle « un mouvement contre les romanciers qui racontent ce qui se passe » et le fait que « certains d'entre eux ont perdu leur procès pour atteinte à la vie privée ». Selon l'auteur, « [d]'après la jurisprudence, il est encore plus grave de parler de quelqu'un dans un roman, parce que ça donne une impression de

¹⁴⁶ Voir l'analyse qu'Anna Arzoumanov fait de l'affaire : Anna Arzoumanov, « Le fait divers littéraire au tribunal : une jurisprudence stylisticienne ? », *Recherches & Travaux* [en ligne], n° 92, mis en ligne en 2018, URL : <https://journals.openedition.org/recherchestravaux/971>.

¹⁴⁷ Régis Jauffret, « L'affaire DSK est d'abord une affaire de "classes" », *art. cit.*, p. 59.

¹⁴⁸ Régis Jauffret, « L'affaire DSK est une tragédie », *art. cit.*, p. TL30.

¹⁴⁹ Régis Jauffret, « Tous les dessous de l'affaire DSK », propos recueillis par Karine Vilder, *Le Journal de Québec* [en ligne], mis en ligne le 2 mars 2014, URL : <https://www.journaldequebec.com/auteur/karine-vilder/page/37?pageSize=20>.

réalité », et il ajoute « comme je n'ai peur de rien, ça ne va pas m'empêcher de continuer... »¹⁵⁰ L'avenir l'a toutefois fait mentir, puisque *La ballade de Rikers Island* constitue à ce jour sa dernière incursion sur le terrain du fait divers réel. Donc volonté critique (voire réparatrice) ou motivation mercantile ? Même Jauffret semble ambivalent. Quoi qu'il en soit, ses chiffres de vente tendent à démontrer que si *La ballade* se voulait un « coup médiatique », il s'agirait d'un coup médiatique plutôt raté. En effet, selon le site Edistat¹⁵¹, *Claustria* avait généré 22 253 ventes en date du 31 mars 2021, et ce depuis sa parution. À l'inverse, *La ballade de Rikers Island* n'aurait généré pour la même période que 10 817 ventes¹⁵².

Au cœur même du roman, c'est en fait plutôt une sensibilité à l'égard de la reconnaissance et de la célébrité qui transparaît. Jauffret y multiplie les perspectives sur l'affaire et deux types de modalités narratives se relaient. Dans certains chapitres, un narrateur hétérodiégétique donne à voir la version des faits de Dominique Strauss-Kahn, d'Anne Sinclair ou de Nafissatou Diallo. Dans d'autres, c'est plutôt un narrateur homodiégétique, le personnage de Régis Jauffret, qui prend en charge le récit. Sur les 53 chapitres dont est composé le roman, 18 et demi sont consacrés à la perspective de DSK, 17 à celle de Jauffret, 11 et demi à celle de Sinclair et 6 à celle de Diallo. En termes de pages, cela se traduit par environ 122 pages consacrées à la perspective de DSK, 148 à celle de Jauffret, 114 à celle de Sinclair et 34 à celle de Diallo. Ces chiffres tendent ainsi à démontrer que si l'ouvrage se voulait une façon pour Jauffret de « donner sa chance » à Diallo, il n'en demeure pas moins qu'y sont surtout données à voir les points de vue des protagonistes les plus célèbres de l'affaire, soit Dominique Strauss-Kahn et Anne Sinclair, et l'auteur lui-même.

À plus d'une reprise, par ailleurs, un personnage présente Jauffret comme un « grand écrivain » (*LBRI*, p. 123 et 226), ce à quoi il répond par un coup de pied (*LBRI*,

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ <https://www.edistat.com/>.

¹⁵² Il est à noter que ces chiffres ne tiennent pas compte du fait que *Claustria* a paru deux ans avant *La ballade*. Cela semble toutefois peu affecter la comparaison. Au moment où les statistiques ont été générées, aucune vente n'avait été réalisées dans les quatre semaines précédentes. Comme dans la grande majorité des cas (dans le cas d'ouvrages de fiction qui ne sont pas considérés comme des classiques), la plus grande partie des ventes sont générées dans les premières années, voire les premiers mois, suivant la parution.

p. 124) ou par un commentaire : « Je n'ose rectifier. » (*LBRI*, p. 226) Ces passages laissent l'impression que l'auteur cherche à se revêtir d'une louable modestie, à laquelle il est difficile de croire : le personnage de Jauffret est certes mal à l'aise d'être ainsi qualifié, mais l'auteur, lui, compose ces mots et les met dans la bouche de ses personnages. D'ailleurs, si le narrateur n'aime pas qu'on le qualifie de « grand écrivain », il raconte pourtant avoir brandi son statut de romancier comme un laissez-passer pour visiter les lieux dont l'accès est restreint au grand public (*LBRI*, p. 344 et 380), comme si ce titre lui accordait certains droits particuliers.

Plus particulièrement, c'est surtout à la célébrité de DSK que le narrateur laisse entrevoir une sensibilité, voire une certaine admiration mêlée de dégoût. Au fil des pages, les deux personnages finissent même par s'embrouiller pour ne former qu'un. En séjour à New York, le personnage de Jauffret insiste pour séjourner dans la fameuse suite 2806, ce qu'on lui refuse obstinément. Alors qu'il essaie d'y accéder clandestinement en compagnie d'une femme qui partage son intimité, Jauffret « l'embrasse », « l'enserme » et « lui murmure des horreurs à l'oreille » (*LBRI*, p. 355). À d'autres moments, il se met dans la peau de l'économiste, se remémore ses préférences ou refait son itinéraire. Cette obsession pour le politicien déchu et l'affaire du Sofitel atteint son apogée lorsqu'une femme de chambre frappe à la porte au moment où Jauffret est dans la douche et sans qu'il ne l'entende :

Elle crie *ménage* dans l'entrée tandis que je surgis dans toute ma nudité.

— Désolé.

Je me replis dans la chambre. Je me fais la promesse de ne jamais raconter cet incident afin que nul ne croie que je l'ai inventé pour me moquer de sa criminelle plouquerie en pareille occurrence. (*LBRI*, p. 364-365 : Jauffret souligne)

L'écrivain n'a pas cru bon de tenir cette promesse. Dans une malsaine comparaison, Jauffret montre sa propre décence dans une situation où DSK n'avait pu contenir ses instincts de prédateur. En critiquant les agissements de son personnage, ou en montrant les failles de la société contemporaine, Jauffret se met finalement lui-même en scène enquêtant et jugeant afin de mieux critiquer, analyser et avantageusement se donner à voir.

Conclusion

S'il est vrai que la sensibilité des juges à l'égard des droits de la personnalité s'est accentuée au fil des dernières décennies¹⁵³, il me semble exagéré de considérer comme Jauffret que les romanciers seraient « sous surveillance » et qu'ils n'auraient « pas le droit de s'emparer du réel, même pour une fiction », alors que « les humoristes, eux, [ont] le droit de dire tout ce qu'ils veulent sans être inquiétés »¹⁵⁴. Cette sensibilité des juges à l'égard des droits de la personnalité n'est pas sans lien avec l'hégémonie de l'idéologie néolibérale : les individus sont libres, libres de s'enrichir et libres de ne pas être inquiétés par la littérature ou par l'art. Mais c'est toujours selon certains principes néolibéraux que Jauffret revendique sa liberté créatrice. Ce sont donc ces deux libertés individuelles et opposées que doivent mettre en balance les juges. Dans le cas de *La ballade de Rikers Island*, ce sur quoi les juges ont mis l'accent, c'est le fait qu'on ne peut faire passer pour vrais des faits inventés ou non avérés, ce que permet assez facilement la fiction lorsque l'auteur s'inspire d'une affaire judiciaire réelle. Dans cette perspective, il est vrai que les « romanciers du réel », dont les œuvres jouent délibérément sur la frontière entre la référentialité et l'invention, sont plus souvent appelés sur le banc des accusés que d'autres producteurs culturels, en France, sans doute parce que leur médium entremêle la réalité et la fiction. Il serait toutefois faux de croire que les humoristes peuvent tout dire sans être inquiétés¹⁵⁵.

Les littérateurs actuels se trouvent de fait dans une impasse lorsqu'il leur vient l'idée de s'emparer d'un fait divers réel pour en faire une fiction. Ils ne peuvent impunément broder leur fiction autour des faits réels sans risquer d'être poursuivis. Dans un tel contexte, comment s'engager, comment critiquer, comment remettre en question le monde ? Il s'agit d'inventer une pure situation fictionnelle mettant en scène les failles de

¹⁵³ C'est l'une des conclusions que tire Anna Arzoumanov dans son étude à paraître sur la judiciarisation de la création littéraire et artistique. Voir Anna Arzoumanov, *La création artistique et littéraire en procès. Pour une étude littéraire et linguistique de la jurisprudence (1999-2019)*, à paraître.

¹⁵⁴ Régis Jauffret, « Jauffret du côté des femmes dans l'affaire DSK », *art. cit.*

¹⁵⁵ Les propos de Dieudonné, sur scène et hors scène, ont notamment suscité plusieurs polémiques, voire procès. Voir, entre autres, Clément Chaumont, *Le droit à l'humour face à la liberté d'expression. Les limites juridiques apportées au discours humoristique*, mémoire de maîtrise, Université catholique de Louvain, 2015.

la société actuelle ou, à tout le moins, d'éviter de mettre sur papier les émotions ou les pensées des protagonistes réels. Quoi qu'il en soit, l'œuvre de Jauffret témoigne d'un changement de paradigme au sein du champ littéraire contemporain : qu'il ait voulu s'engager politiquement en critiquant la toute-puissance de l'idéologie néolibérale ou qu'il soit lui-même sensible aux valeurs dominantes de son époque, son roman et le procès qui s'en est suivi témoignent d'une certaine reconfiguration du champ littéraire contemporain vis-à-vis du champ du pouvoir. L'autonomie littéraire ne semble plus être un idéal à atteindre pour les auteurs contemporains, ni une défense efficace devant la justice.

Bibliographie :

- ARZUMANOV, Anna, « Le fait divers littéraire au tribunal : une jurisprudence stylisticienne ? », *Recherches & Travaux* [en ligne], n° 92, mis en ligne en 2018, URL : <https://journals.openedition.org/recherchestravaux/971>.
- BLANCKEMAN, Bruno, « L'écrivain impliqué : écrire (dans) la cité », dans Bruno Blanckeman et Barbara Havercroft (dir.), *Narrations d'un nouveau siècle, romans et écrits français (2001-2010)*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle, 2013, p. 71-81.
- BRICCO, Elisa, *Le défi du roman. Narration et engagement oblique à l'ère postmoderne*, Berne, Peter Lang, 2015.
- CAPA Productions, « Room 2806 : The accusation », 2020.
- CHAUMONT, Clément, *Le droit à l'humour face à la liberté d'expression. Les limites juridiques apportées au discours humoristique*, mémoire de maîtrise, Université catholique de Louvain, 2015.
- CÔTÉ-FOURNIER, Laurence, Élyse Guay et Jean-François Hamel (dir.), *Politiques de la littérature. Une traversée du XX^e siècle français*, Cahier Figura [en ligne], mis en ligne en 2014, URL : http://oic.uqam.ca/en/system/files/garde/59200/documents/politiques_de_la_litteraturea.pdf.
- DARDOT, Pierre et Christian LAVAL, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2009.
- DENIS, Benoît, « Engagement et contre-engagement. Des politiques de la littérature », dans Jean Kaempfer, Sonya Florey et Jérôme Meizoz (dir.), *Formes de l'engagement littéraire (XV^e-XXI^e siècles)*, Lausanne, Antipodes, coll. « Littérature, culture, société », 2006, p. 103-117.
- DIALLO, Nafissatou, « L'interview intégrale – Nafissatou Diallo : “J’ai dit la vérité et j’ai été privée de justice” », propos recueillis par Olivier O’Mahony, *Paris Match* [en ligne], mis en ligne le 19 septembre 2020, URL : <https://www.parismatch.com/Actu/International/Exclusif-Nafissatou-Diallo-J-ai-dit-la-verite-et-j-ai-ete-privée-de-justice-1701910>.
- DICKEY, Christopher, « “DSK Maid” tells of her alleged rape by Strauss-Kahn : exclusive », *Newsweek* [en ligne], mis en ligne le 25 juillet 2011, URL : <https://www.newsweek.com/dsk-maid-tells-her-alleged-rape-strauss-kahn-exclusive-68379>.
- FLOREY, Sonya, *L'engagement littéraire à l'ère néolibérale*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013.
- GEFEN, Alexandre, *Réparer le monde. La littérature française face au XXI^e siècle*, Paris, Jose Corti, 2018.
- HAMILTON, Brad, « Dominique Strauss-Kahn “refused to pay” hooker maid for sex », *New York Post* [en ligne], mis en ligne le 3 juillet 2011, URL : <https://nypost.com/2011/07/03/dominique-strauss-kahn-refused-to-pay-hooker-maid-for-sex/>.
- JAUFFRET, Régis, « Tous les dessous de l'affaire DSK », propos recueillis par Karine Vilder, *Le Journal de Québec* [en ligne], mis en ligne le 2 mars 2014, URL : <https://www.journaldequebec.com/auteur/karine-vilder/page/37?pageSize=20>.

- , « DSK dans l'œil du romancier », propos recueillis par Chantal Guy, *La Presse*, 14 février 2014, p. AS2.
- , « L'affaire DSK est une tragédie », propos recueillis par Nicolas Blondeau, *Le Progrès*, 10 février 2014, p. TL30.
- , « L'affaire DSK est d'abord une affaire de “classes” », propos recueillis par Jean-Jacques Roth, *Le Matin*, 26 janvier 2014, p. 59.
- , « Jauffret du côté des femmes dans l'affaire DSK », propos recueillis par Florence Pitard, *Ouest-France*, 17 janvier 2014.
- , « Régis Jauffret du 16 janvier 2014 », *Comme on nous parle, France Inter* [en ligne], mis en ligne le 16 janvier 2014, 46 mins, URL : <https://www.franceinter.fr/emissions/comme-nous-parle/comme-nous-parle-16-janvier-2014>.
- , *La ballade de Rikers Island*, Paris, Seuil, 2014.
- , *Claustria*, Paris, Seuil, 2012.
- , « Régis Jauffret, l'âme du crime », propos recueillis par Nelly Kapriélian, *Les Inrockuptibles* [en ligne], mis en ligne le 5 mars 2010, URL : <https://www.lesinrocks.com/actu/regis-jauffret-lame-du-crime-43627-05-03-2010/>.
- , *Sévère*, Paris, Seuil, 2010.
- , *Histoire d'amour*, Paris, Verticales, 1998.
- LAGUEUX, Maurice, *Qu'est-ce que le néolibéralisme* [en ligne], Montréal, Université de Montréal, coll. « Les Cahiers virtuels », s. d., URL : http://mapageweb.umontreal.ca/lepagef/dept/cahiers/Lagueux_neoliberalisme.pdf.
- MARCANDIER, Christine, « Régis Jauffret : *Sévère* : “Ne croyez pas que cette histoire est réelle, c'est moi qui l'ai inventée” », *Diacritik*, septembre 2017.
- ROBBE-GRILLET, Alain, *Pour un nouveau roman*, Paris, Minuit, 1963.
- S. a., « Strauss-Kahn reaches legal settlement with hotel maid », *BBC* [en ligne], mis en ligne le 10 décembre 2012, URL : <https://www.bbc.com/news/world-us-canada-20671916>.
- S. a., « Pourquoi la famille Stern renonce à poursuivre Jauffret », *Bibliobs* [en ligne], mis en ligne le 19 janvier 2012, URL : <https://bibliobs.nouvelobs.com/actualites/20120119.OBS9187/pourquoi-la-famille-stern-renonce-a-poursuivre-jauffret.html>.
- SALOMON, John, *Scandale DSK. Le procès qui aurait dû avoir lieu*, trad. de l'anglais par Jeanne Robert, Paris, *L'Express*, 2013.
- SAPIRO, Gisèle, *Les écrivains et la politique en France. De l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*, Paris, Seuil, 2018.
- , *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, Seuil, 2011.
- SPIVAK, Gayatri Chakravorty, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, trad. de l'anglais par Jérôme Vidal [*Wedge*, 1985], Paris, Éditions Amsterdam, 2009.
- THORAVAL, Léa, « De la vie privée *post mortem* », *Petites affiches*, n° 22, 30 janvier 2019, p. 4.
- VIART, Dominique, « “Fictions critiques” : la littérature contemporaine et la question du politique », dans Jean Kaempfer, Sonya Florey et Jérôme Meizoz (dir.), *Formes de*

- l'engagement littéraire (XV^e- XXI^e siècles)*, Lausanne, Éditions Antipodes, coll. « Littérature, culture, société », 2006, p. 185-204.
- , « Mémoires du récit. Questions à la modernité », *Revue des Lettres Modernes*, Série « Écritures contemporaines ; 1 », 1998, p. 3-27.
- WEBER, Max, *Économie et société*, Paris, Plon, [1921] 1971.